



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 12 septembre 2018

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT N° 08/2018

Objet : Ouverture du mécanisme de refinancement additionnel (MRA)

Le Conseil de Surveillance de l'IEOM, lors de sa réunion du 29 mai 2018, a décidé de doter l'IEOM d'un mécanisme de refinancement additionnel comme cela existe dans l'Eurosystème.

Ce mécanisme serait mis en œuvre si la situation de liquidité, appréciée par le Ministère de l'Économie et des Finances, le justifiait, en prenant en compte l'évolution de la production de crédit.

Ce mécanisme vise à fournir de la monnaie XPF à des établissements de crédit solvables qui feraient face à des problèmes de liquidité temporaires, en dehors des opérations classiques de politique monétaire de l'IEOM.

Ce mécanisme sera **ouvert à compter du 17 septembre 2018** aux établissements qui en feraient la demande et sous réserve de l'accord de l'IEOM à un taux qui serait celui de la facilité de prêt marginal majoré de 100 points de base.

Les règles et les procédures s'appliquant à ce dispositif sont définies dans la convention ad hoc qui sera signée par l'établissement demandeur et l'IEOM au moment de l'activation.

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS